



MICROFICHE N°

08402

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F 1

C nba 3402

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTRE DE L'AGRICULTURE

CAMPAGNE AGRICOLE 1993-94

LA CONJONCTURE DE L'HIVER

FEBRIER 1994

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

8402
DGPDI/NG-5M/940215

CAMPAGNE AGRICOLE 1993-94

LA CONJONCTURE DE L'HIVER

FEVRIER 1994

SOMMAIRE

	page
1. RESUME	
2. DONNEES GLOBALES SECTORIELLES	1
2.1. Le financement	1
2.1.1. Les crédits de campagne	1
2.1.2. Les investissements	1
2.2. La commercialisation et les prix	3
2.2.1. Les apports au M.I.N. de Bir El Kassa	3
2.2.2. L'indice général des prix des produits alimentaires	4
2.3. La balance commerciale alimentaire	4
3. DEROULEMENT DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 1993-94	6
3.1. La pluviométrie et les apports aux barrages	6
3.1.1. La pluviométrie	6
3.1.2. Les apports aux barrages	6
3.1.3. Les stocks disponibles	7
3.1.4. Les lâchers	7
3.2. Les grandes cultures	7
3.2.1. Les céréales	7
3.2.2. Les légumineuses à graines	9
3.2.3. La betterave à sucre	10
3.3. L'arboriculture fruitière	11
3.3.1. L'oléiculture	11
3.3.2. Les agrumes	12
3.3.3. Les dattes	13

3.4. Les cultures maraîchères	16
3.4.1. Les cultures d'arrière-saison	16
3.4.2. Les cultures de printemps	17
3.4.3. La tomate de saison	18
3.5. L'élevage	19
3.5.1. Les ressources alimentaires du cheptel	19
3.5.2. Les productions animales	20
3.5.3. La santé animale	21
3.6. La pêche	22
3.6.1. La production	22
3.6.2. Les exportations	23
3.7. La production agro-alimentaire	23
3.7.1. Les résultats des différentes campagnes de transformation	23
3.7.2. La campagne d'olive de table	24
3.7.3. Les exportations	24
4. DOSSIER "SPECIAL REGION" : L'OLEICULTURE DANS LE GOUVERNORAT DE SFAX	25
5. DOSSIER D'ACTUALITE : INCITATIONS A L'INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR AGRICOLE	27

1. RESUME

(i) Les données globales sectorielles

* Les crédits à court terme accordés pour le financement des grandes cultures depuis le démarrage de la campagne jusqu'à début Février se sont élevés à 45,9 MD au profit de 7 822 bénéficiaires contre 43,8 MD pour 7 519 bénéficiaires au cours de la campagne écoulée. A la même date, le taux de recouvrement des crédits supervisés a atteint 96% pour les grandes cultures et 52% pour les cultures maraîchères.

* Au terme de l'année 1993, le total des engagements d'investissement ayant bénéficié des avantages de l'Etat s'est élevé à 157 MD contre 194 MD au cours de 1992. Cette baisse (-19%) est due principalement à la diminution des investissements approuvés par l'A.P.L.A. Le volume des crédits d'investissement débloqués a atteint 64 MD contre 68 MD au cours de 1992.

* Le niveau d'approvisionnement du M.L.N. de Bir El Kasala durant l'année 1993 s'est caractérisé par une stabilité par rapport à 1992, pour les légumes (-4%), les fruits (+1%) et les poissons (+6%).

* Au cours de 1993, l'indice général des prix à la consommation des produits alimentaires s'est accru de 2,5% contre 4,2% pour l'ensemble des biens. Ces taux sont considérés comme les plus faibles dans l'histoire récente de l'économie tunisienne.

* Au terme de 1993, la balance commerciale alimentaire a enregistré une nette amélioration par rapport à l'année précédente avec un taux de couverture de 95% contre 88% en 1992, reflétant une atténuation du déficit qui s'est limité à 19 MD contre 45 MD en 1992.

(ii) Déroulement de la campagne agricole

* Comparée à la moyenne, la pluviométrie du début de la campagne jusqu'au début du mois de Février, a été déficitaire dans toutes les régions du pays à l'exception de la région du Sud-Est où un excédent de 27% a été enregistré. Le déficit a varié de 9% (dans le Centre-Est) à 49% (dans le Centre-Ouest).

* Les emblavures céréalières de la campagne 1993-94 ont porté sur 1,4 million d'ha contre 1,6 million d'ha semés au cours de la campagne précédente. A la fin Janvier 1994, l'opération de mise en place des semences et des engrais a porté sur 190 000 Qx et 165 000 T pour des quantités programmées de 215 000 Qx et 194 000 T respectivement. Le programme d'irrigation d'appoint des céréales porte sur 60 000 ha dans les périmètres irrigués dont 45 000 ha ont été emblavés à la mi-Janvier.

* A la fin du mois de Janvier, les superficies semées en légumineuses à graines ont atteint environ 64 000 ha soit un taux de réalisation du programme de 88% et une baisse de 6% par rapport aux emblavures de la campagne précédente (68 000 ha).

* La superficie de betterave à sucre programmée pour la campagne 1993-94 est de 6 430 ha. A la fin Janvier, les superficies contractées se sont élevées à 5 650 ha. La superficie semée a atteint 5 380 ha contre 6 650 ha à la même date de l'année précédente.

* La production d'olives à huile de la campagne 1993-94 est estimée à 1,05 million de tonnes, soit l'équivalent de 210 000 T d'huile contre 135 000 T au cours de la campagne précédente. Les quantités collectées par l'O.N.H. sont de l'ordre de 45 500 T à la fin de Janvier contre 53 500 T collectées à la même date de 1993. Le prix moyen à la collecte s'est élevé à 1 258 D/T.

* La production d'agrumes pour la campagne 1993-94 est estimée à 208 000 T contre 281 000 T en 1992-93, soit une baisse de 26% due au retard de la récolte précédente qui n'a permis de libérer les arbres que tardivement. L'exportation portera sur 25 000 T ; des mesures ont été prises pour sa réussite.

* La production des dattes est estimée à 86 000 T, soit +15% par rapport à la campagne 1992-93 et une augmentation appréciable de la variété Deglet Nour (+27%). Plusieurs actions ont été menées en matière de préservation de la qualité des fruits. Les quantités exportées jusqu'à la fin du mois de Janvier 1994 ont enregistré une augmentation respective de 26% et 19% par rapport à la même période des campagnes 1992-93 et 1991-92.

* Les emblavures de pomme de terre d'arrière-saison ont porté sur 7 400 ha contre 5 900 ha au cours de la campagne précédente. Les estimations de production portent sur 80 000 T contre 70 000 T produites au cours de la campagne précédente. Le programme d'emblavement de la pomme de terre de premier porte sur 2 000 ha dont 1 600 ha déjà emblavés et les superficies pourraient atteindre 1 800 ha contre 960 ha au cours de la campagne précédente. La production prévue est de 25 000 T à 30 000 T contre 17 000 T au cours de la campagne précédente et parviendra sur les marchés à partir de la deuxième quinzaine du mois de Mars.

* Les superficies de tomate d'arrière-saison ont enregistré une stagnation (1 400 ha contre 1 350 ha au cours de la campagne 1992-93). La production prévue est de 30 000 T contre 29 000 T au cours de la campagne 1992-93. La programmation de la culture de tomate de saison est en cours de préparation et concernerait 22 500 ha.

* La culture de piment d'arrière-saison occupe 670 ha dont 60 ha sous abris contre 560 ha au cours de la campagne 1992-93. La production attendue est de 10 000 T contre 8 300 T au cours de la campagne précédente.

* Quant aux ressources alimentaires du cheptel, les pluies enregistrées au cours des mois de Décembre 1993 et Janvier 1994 ont permis une amélioration de l'état des parcours dans le Nord, alors que dans le Centre et le Sud, le déficit en ressources fourragères pastorales persiste. Le programme de distribution de son et d'orge continue à se dérouler normalement pour subvenir aux besoins du cheptel dans ces régions. Il est attendu une amélioration du couvert végétal dans les régions du Sud-Est, du Centre-Est et du Nord suite aux pluies survenues à la fin du mois de Janvier. En outre, ces pluies ont permis d'accélérer le rythme d'emblavement des cultures fourragères qui ont concerné 264 000 ha, soit 97% des prévisions.

* La production de viandes au cours de l'année 1993, s'est élevée à 143 000 T contre 139 600 T en 1992, soit un accroissement de 2,4%. La production laitière a atteint 470 000 T contre 450 000 T en 1992. La collecte a porté sur 43% de la production contre 38% en 1992.

Au cours du mois de Janvier, la production de poulet de chair a atteint 3 820 T soit un excédent de 160 T par rapport aux besoins de consommation estimés à 3 660 T. Le déficit prévu pour le mois de Février sera comblé par la prolongation du cycle de production des reproductrices. Le mois de Mars connaîtra un excédent d'environ 130 T.

La production d'œufs de consommation de l'année 1993 a atteint 960 millions d'unités soit une baisse de 11% par rapport au niveau de 1992. Au cours des mois de Décembre 1993 et Janvier 1994, la production a atteint respectivement 66 millions et 70 millions d'unités contre des besoins respectifs de 70 millions et 72 millions d'unités. Quant aux prix à la production, ils se sont stabilisés au niveau de 78 mill/unité.

* La situation sanitaire du cheptel au cours de 1993 a été satisfaisante grâce aux campagnes de vaccination organisées dans les différentes régions.

* Au cours de l'année 1993, la production de la pêche a enregistré une baisse de 6% par rapport à celle de l'année précédente (83 270 T contre 88 550 T en 1992). Par contre, les exportations ont atteint 15 210 T d'une valeur de 88 MD, soit une amélioration de 35% en quantité et 39% en valeur par rapport à l'année 1992.

(iii) Le dossier "spécial région" retrace le déroulement de la campagne oléicole dans la région de Sfax.

(iv) Le dossier d'actualité traite du code des incitations à l'investissement dans le secteur agricole et de la pêche.

2. DONNEES GLOBALES SECTORIELLES

2.1. LE FINANCEMENT

2.1.1. LES CREDITS DE CAMPAGNE

A la date du 03/02/1994, le montant des crédits de campagne pour le financement des grandes cultures a atteint 45,9 MD au profit de 7 822 bénéficiaires contre 43,8 MD pour 7 519 bénéficiaires au cours de la campagne écoulée.

Ce montant se répartit selon les sources de financement comme suit :

- B.N.A. :	40,7 MD
- Crédits supervisés (B.N.A.) :	1,8 MD
- Crédits supervisés (A.P.M.A.N.E., F.I.D.A. et A.P.M.E.A. Jendouba) :	3,1 MD
- Projet Sylvo-Pastoral :	0,286 MD.

En outre, l'opération d'octroi des crédits supervisés pour le financement de la culture de pomme de terre a déjà démarré et à la date du 03/02/94, le montant accordé a atteint 579 000 D au profit de 522 bénéficiaires contre 532 000 D accordés à 572 bénéficiaires au cours de la campagne écoulée.

Pour le recouvrement* des crédits supervisés au profit des grandes cultures et des cultures maraîchères à la date du 03/02/94, le taux a atteint 96% contre 117% à la même date de 1993 pour les grandes cultures et 52% contre 42% pour les cultures maraîchères.

2.1.2. LES INVESTISSEMENTS

a. Les investissements

Au terme de l'année 1993, le total des engagements d'investissement ayant bénéficié des avantages de l'Etat s'est élevé à 157,4 MD contre 193,7 MD au cours de 1992, soit une baisse importante de 19%. Cette baisse est due à :

- la diminution des investissements approuvés par l'A.P.L.A. (119,9 MD contre 146,1 MD en 1992) à cause de la baisse du niveau d'investissement dans le secteur de la pêche qui connaît un certain nombre de problèmes ainsi que celui des sociétés de mise en valeur ;
- la diminution des investissements sur le F.O.D.E.R.I. qui est en cours d'achèvement (3,6 MD contre 14,5 MD en 1992) ;
- et l'achèvement de la 4ème ligne B.I.R.D.

* Il s'agit du rapport du montant des recouvrements totaux au crédit octroyé au cours de cette campagne.

Pour les investissements approuvés sur les fonds budgétaires et sur la ligne L.C.A. leurs niveaux sont presque les mêmes que ceux de 1992, soit respectivement 24,4 MD et 9,5 MD contre 23,2 MD et 9,1 MD en 1992.

b. Les crédits d'investissement

Au cours de l'année 1993, les crédits d'investissement approuvés ont atteint 77,7 MD contre 78,9 MD au cours de 1992, soit une légère baisse de 2%. Cette baisse est due à la diminution importante des crédits approuvés sur le FODERI dont le montant est passé de 13,8 MD en 1992 à 3,5 MD en 1993. Cependant, des augmentations ont été enregistrées par les approbations sur les fonds suivants :

- la B.N.A. : 41,6 MD contre 38,7 MD en 1992 ; cette augmentation est due à la réservation du F.O.S.D.A. pour l'octroi de la subvention et le financement des prêts sur les fonds propres de la banque ;
- les banques de développement : 13,1 MD contre 7,8 MD au cours de 1992 ;
- les fonds budgétaires 19,5 MD contre 18,5 MD au cours de 1992.

Le volume des crédits d'investissement débloqués a atteint 64,1 MD contre 67,8 MD au cours de 1992, soit une baisse de 5%.

RÉPARTITION PAR SOURCE DE FINANCEMENT DES CREDITS DEBLOQUES AU COURS DES ANNEES 1992 ET 1993

SOURCE DE FINANCEMENT	ANNEE 1992	ANNEE 1993	UNITE : MD
			TAUX DE VARIATION (%)
FONDS BUDGETAIRES	18,6	17,5	-6
FONDS B.N.A.	30,6	36,6	+20
BANQUES DE DEVELOPPEMENT	2,0	4,0	+100
FODERI	14,6	6,0	-64
TOTAL	67,8	64,1	-5

La répartition par source de financement des crédits débloqués, montre que les déblocages ont enregistré une augmentation pour les fonds B.N.A. et les banques de développement alors que ceux débloqués sur les fonds budgétaires et le FODERI ont diminué.

Le nombre des bénéficiaires est passé de 22 427 au cours de l'année 1992 à 18 885 en 1993.

2.2. LA COMMERCIALISATION ET LES PRIX

2.2.1. LES APPORTS AU M.L.N. DE BIR EL KASSAA

Le niveau d'approvisionnement du M.L.N. de Bir El Kasaba en légumes durant l'année 1993 a été comparable (-4%) à celui de l'année 1992, soit 200 210 T contre 193 184 T en 1992. Toutefois, les apports en pomme de terre importée ont considérablement augmenté passant de 5 930 T en 1992 à 13 440 T en 1993. Cet important accroissement est dû à la baisse de la production d'arrière-saison et de primeur.

LES APPORTS DE LEGUMES AU M.L.N. DE BIR EL KASSAA DURANT LES ANNEES 1992 ET 1993

DESIGNATION	ANNEE 1992	ANNEE 1993	UNITE: TONNE
			VARIATION (%)
CAROTTE	11 823	11 673	-1
FEVE	6 504	5 422	-17
PIMENT	19 937	19 020	-5
PETIT POIS	8 450	8 779	+4
OIGNON	20 028	20 930	+5
TOMATE	28 120	24 532	-13
P. DE T. LOCALE	36 017	26 329	-27
P. DE T. IMPORTEE	5 931	13 440	+127
AUTRES	63 400	63 059	-1
TOTAL (SANS P. DE T. IMPORTEE)	194 279	179 741	-7
TOTAL (AVEC P. DE T. IMPORTEE)	200 210	193 184	-4

De même les apports globaux de fruits au M.L.N. de Bir El Kasaba (à l'exception des dattes) au cours de 1993 ont été comparables à ceux de l'année 1992 (+1%), soit 131 460 T contre 130 030 T en 1992.

LES APPORTS DE FRUITS AU M.L.N. DE BIR EL KASSAA DURANT LES ANNEES 1992 ET 1993

DESIGNATION	ANNEE 1992	ANNEE 1993	UNITE: TONNE
			VARIATION (%)
AGRUMES	35 885	39 831	+11
GRENADES	7 850	7 232	-8
MELONS-PASTèques	36 406	25 493	-30
POMMES-POIRES	19 322	21 138	+9
RAISIN	9 226	11 361	+22
AUTRES	31 340	26 504	-24
TOTAL	130 030	131 460	+1

Au cours de l'année 1993, les apports en poissons ont enregistré une légère hausse par rapport à ceux de l'année 1992 soit 14 050 T contre 13 220 T. Une hausse importante a été notée au niveau des apports en merlans (+40%) et en rougets (+41%). Cependant, les apports en maquereaux et en pageaux ont baissé respectivement de -15% et -12%.

2.2.1. L'INDICE GENERAL DES PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES

En 1993, les prix des produits alimentaires ont subi une hausse de 2,5% par rapport à l'année précédente contre 4,2% pour l'ensemble des biens. Ces taux sont considérés comme les plus faibles dans l'histoire récente de l'économie tunisienne :

VARIATIONS ANNUELLES DE L'INDICE DES PRIX

	UNITE : %							
ANNÉES	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
ALIMENTATION	5,9	7,2	8,	8,5	6,6	8,2	4	2,5
ENSEMBLE DES BIENS	6,2	8,2	7,1	7,7	6,6	7,8	5,5	4,2

Cette chute du rythme d'accroissement du prix des produits alimentaires est attribuée aux facteurs suivants :

- les viandes et abats n'ont augmenté que de 0,3% en 1993 alors que pour l'année précédente ils ont enregistré un taux de 10,6%.
- le niveau général des prix des fruits a enregistré un retrait de 5,3% par rapport à celui de 1992 en raison d'une offre plus abondante et diversifiée.

Par contre, les prix des oeufs, légumes, lait et dérivés et boissons non alcoolisées ont augmenté de la manière suivante :

VARIATION DES PRIX DE CERTAINS PRODUITS ALIMENTAIRES

	UNITE : %	
DESIGNATION	VARIATION 1992/91	VARIATION 1993/92
OEUFs	+4,3	+15,2
LAIT ET DERIVES	+4,0	+5,8
LEGUMES	-5,6	+3,7
BOISSONS NON ALCOOLISEES	+4,7	+8

2.3. LA BALANCE COMMERCIALE ALIMENTAIRE

Au terme de 1993, la balance commerciale alimentaire a enregistré une nette amélioration par rapport à l'année précédente avec un taux de couverture de 95% contre 88% en 1992, reflétant une atténuation du déficit qui s'est limité à 19 MD contre 45 MD en 1992.

Les recettes des exportations alimentaires ont atteint 399 MD contre 335 MD, soit une progression de 19% par rapport à l'année 1992. Cette progression a intéressé la totalité des principaux produits à savoir les produits de la mer (+30%), l'huile d'olive (+28%) les dattes (+9%), les agrumes (+20%) et les boissons alcoolisées (+20%).

Il est à signaler que la hausse enregistrée au niveau des recettes d'exportation des produits de la mer est due essentiellement à l'augmentation des quantités exportées (+28%). Il s'agit d'une évolution satisfaisante compte tenu des deux baisses enregistrées au cours des années 1991 et 1992.

Quant à l'augmentation en valeur enregistrée au niveau des importations, elle est due essentiellement aux huiles végétales (+25%), au blé tendre (+19%), au sucre (+6%) et au lait et dérivés (+5%).

Toutefois les quantités de lait et dérivés ont augmenté de 34% et la baisse importante du prix unitaire a modéré l'augmentation en valeur. En revanche, pour le sucre, l'augmentation du prix sur le marché international a entraîné une hausse de la valeur des importations malgré une baisse de 9% en quantité.

EVOLUTION DE LA BALANCE ALIMENTAIRE AU COURS DE 1993

UNITES: Q EN 1.000 T
V EN MD

DESIGNATION	12 MOIS 1992		12 MOIS 1993		VARIATION (%)	
	Q	V	Q	V	Q	V
EXPORTATIONS		335,5		399,1		+19
DATTES	17,1	43,6	18,5	47,7	+8	+9
AGRUMES	20,4	8,0	23,6	9,6	+16	+20
HUILE D'OLIVE	96,5	138,5	122,6	177,3	+27	+28
VIN	9,3	11,2	8,7	12,5	-6	+12
POISSONS ET CRUSTACES	12,3	69,2	15,7	89,8	+28	+30
AUTRES		65,0		62,2		-4
IMPORTATIONS		380,5		418,3		+10
BLE DUR	57,4	8,1	28,7	4,8	-50	-43
BLE TENDRE	596,2	72,0	686,1	83,6	+15	+19
MAIS	343,3	37,3	290,0	36,6	-16	-2
SUCRE	234,5	58,5	212,9	61,8	-9	+6
LAIT ET DERIVES	34,0	51,3	45,6	53,9	+34	+5
VIANDES	17,4	26,7	14,3	25,2	-18	-6
AUTRES		126,6		150,2		+19
SOLDE		-45,0		-19,0		-
TAUX DE COUVERTURE		88,2%		95,9%		-

3 DEROULEMENT DE LA CAMPAGNE AGRICOLE

3.1. PLUVIOMETRIE ET APPORTS AUX BARRAGES

3.1.1. PLUVIOMETRIE

Comparée à la normale, la pluviométrie cumulée depuis le premier Septembre 1993 jusqu'au 9 Février 1994, a été partout déficitaire à l'exception de la région du Sud-Est où un excédent de 27% a été enregistré. Le déficit a varié de 9% (dans le Centre-Est) à 49% (dans le Centre-Ouest).

Comparée à la campagne précédente, la situation pluviométrique de la campagne en cours est moins favorable dans toutes les régions du pays à l'exception du Sud-Est, qui a connu un déficit pluviométrique important au cours de la campagne écoulée.

SITUATION PLUVIOMETRIQUE DU 01/09/93 AU 09/02/94

UNITE : mm

REGIONS	PRECIPITAT. MOYENNE DE LA PERIODE	PRECIPITAT AU 09/01/94	ECART PAR RAPPORT A LA MOYENNE (%)	PRECIPITAT AU 09/02/93	ECART PAR RAPPORT A 1993 (%)
NORD-EST	320	209	-33	256	-18
NORD-OUEST	369	266	-28	326	-12
CENTRE-EST	209	190	-9	228	+9
CENTRE-OUEST	167	85	-49	235	+41
SUD-EST	117	149	+27	41	-65
SUD-OUEST	67	48	-28	69	+3

Concernant les zones céréalières, la situation pluviométrique diffère d'une région à l'autre. Le déficit qui aura des retombées négatives sur les rendements, a varié comme suit :

- supérieur à 50% à Medjex el Bab et Béja,
- compris entre 40% et 50% à Mascara, Bizerte et le Kef
- et compris entre 30 et 40% à Siliana, Bou Salem, Ghardimaou et Zaghuan.

3.1.2. LES APPORTS AUX BARRAGES

Les apports enregistrés dans les différents barrages du 01/09/93 au 09/02/94 ont totalisé 182 Mm³, soit 27% de la moyenne de la période estimée à 677 Mm³ et -62% par rapport à la campagne précédente. Les apports aux barrages du Cap-Bon sont les plus proches de la normale (95%).

APPORTS AUX BARRAGES DU 01/09/93 AU 09/02/94

UNITE : Mm3

REGIONS	MOYENNE	VOLUME AU 09/02/94	RAPPORT A LA MOY. (%)	VOLUME AU 09/02/93	RAPPORT A LA MOY. (%)
NORD	538,4	146,7	27	379,0	70
CENTRE	124,8	22,2	18	82,3	66
CAP BON	13,7	13,0	95	13,0	95
TOTAL	676,9	181,9	27	474,3	70

3.1.3. LES STOCKS DISPONIBLES

Au 09/02/94, les stocks disponibles dans les barrages s'élèvent à 1 046 Mm3 contre 1 359 Mm3 à la même période de la campagne précédente. La capacité de stockage évaluée à 1 813 Mm3 est ainsi remplie à 58%.

REPARTITION DES STOCKS DISPONIBLES AU 09/02/94

UNITE : Mm3

BARRAGES	CAPACITE	STOCK AU 09/02/93	TAUX DE REMPLISSAGE	STOCK AU 09/02/94	TAUX DE REMPLISSAGE
NORD	1 212	993,2	82	734,8	61
CENTRE	551	326,1	59	271,6	49
CAP BON	50	39,9	80	37,6	75
TOTAL	1 813	1 359,2	76	1 046,0	58

3.1.4. LES LACHURES

Les lachures cumulées du 01/09/93 au 09/02/94 ont totalisé 716 Mm3 contre 413 Mm3 au cours de la même période de l'année précédente. Les soustractions ont essentiellement diminué dans le barrage de Sidi Salem (74 Mm3 contre 202 Mm3 pour la campagne écoulée).

3.2. LES GRANDES CULTURES

3.2.1. LES CEREALES

a. Les emblavures

A la fin du mois de Janvier 1994, les superficies emblavées sont estimées à 1,4 million d'hectares contre 1,6 million d'hectares emblavés au cours de la campagne écoulée. Les superficies programmées étant de 1,6 million d'hectares, le taux de réalisation du programme se situe donc à 86%.

Par spéculation, les superficies emblavées se répartissent de la manière suivante :

EMBLAVURES POUR LA CAMPAGNE 1993-94

UNITE : 1000 HA

CEREALES	SUPERFICIES EMBLAVEES	SUPERFICIES PROGRAMMEES	TAUX DE REALISATION %
BLE DUR	790	814	96
BLE TENDRE	184	185	99
ORGE	982	605	83
TRITICALE	11	13	85
TOTAL	1 997	1 617	86

Par région ces emblavures se répartissent comme suit :

EMBLAVURES PAR REGION

UNITE : 1000 HA

REGION	SUPERFICIES EMBLAVEES	SUPERFICIES PROGRAMMEES	TAUX DE REALISATION (%)	SUPERFICIES EMBLAVEES EN 1992-93
NORD	842	875	96	878
CENTRE ET SUD	955	742	75	672
TOTAL	1 797	1 617	86	1 550

Il est à noter qu'environ 344 000 ha de céréales soit 24% du total des superficies semées se trouvent dans une situation critique et souffrent d'un déficit pluviométrique important. Ces superficies sont localisées dans le Sud des Gouvernorats de Siliana et du Kef, au Nord et à l'Ouest du gouvernorat de Zaghouan, et dans les gouvernorats du Centre-Ouest (Kairouan, Kasserine et Sidi Bouzid).

b. Les intrants

L'opération de mise en place des semences sélectionnées au profit des centres distributeurs a porté sur 190 000 Qx au 26/01/94. Par contre, les quantités achetées par les agriculteurs n'ont pas dépassé 170 000 Qx. Ceci est lié d'une part aux conditions climatiques non favorables en période de semis et d'autre part à la disponibilité en semences ordinaires chez les agriculteurs.

Les semences sélectionnées non distribuées (20 000 Qx) ainsi que les semences ordinaires produits par les agriculteurs et se trouvant dans les centres de stockage (60 000 Qx) constituent un stock de sécurité.

En ce qui concerne les engrais chimiques, les quantités mises en place dans les différents centres distributeurs à la date du 20/01/94 ont atteint 165 000 T pour des besoins estimés à 194 000 T contre 189 000 T à la même date de l'année précédente.

QUANTITES D'ENGRAIS MISES EN PLACE AU 20/01/94

ENGRAIS	AU 20/01/93	AU 20/01/94	UNITE : 1000 T
			VARIATION (%)
SUPER 45%	45	41	-9
AMMONITRE	94	74	-21
D.A.P.	50	49	-2

Les régions continuent d'être approvisionnées en ammonitre (500 T/jour) et en D.A.P. (500 T/jour). Il est à signaler que le stock actuel d'engrais chimique disponible à la Société Tunisienne des Engrais Chimiques est d'environ 19 000 T d'ammonitre, 3 500 T de Super 45 et 4 400 T de D.A.P.

c. L'irrigation d'appoint des céréales

Tenant compte des conditions climatiques défavorables pour la campagne 1993-94, une attention particulière a été accordée à l'irrigation d'appoint des céréales. Le programme d'irrigation des céréales porte sur 60 000 ha dans les périmètres irrigués (publics et privés) et l'intensification des cultures céréalières pour atteindre des rendements moyens de 45 Qx/ha. La production attendue est d'environ 2,8 millions de quintaux.

An 15/01/94, les superficies embiévées sont estimées à 45 000 ha, soit un taux de réalisation de 75%.

d. Les stocks de céréales

A la mi-Janvier 1994, la situation des stocks de céréales se présente comme suit :

SITUATION DES STOCKS DE CEREALES AU 15/01/94

CEREALES	QUANTITES DISPONIBLES	COUVERTURE DE BASE JUSQU'AU	ACHATS CONCLUS A REALISER	UNITE : 1 000 T
				COUV. BASE ACHATS CONCLUS JUSQU'AU
BLE DUR	611,9	27/10/94	-	27/10/94
BLE TENDRE	134	03/03/94	251,5	03/06/94
ORGE	75,4	28/02/94	150	31/05/94

Les quantités actuellement disponibles en blé tendre et en orge sont insuffisantes pour couvrir les besoins du pays au début de l'année 1994. Pour subvenir aux besoins du pays pour l'année 1994, il est prévu d'importer 7 millions de quintaux de blé tendre et 4 millions de quintaux d'orge.

3.2.2. LES LEGumineuses A GRAINES D'HIVER

Le programme des emblavures des légumineuses à graines d'hiver au cours de la campagne 1993-94 porte sur 72 800 ha. An 25/01/94, les superficies semées ont atteint environ 64 300 ha soit un taux de réalisation du programme de 88% et une baisse de 6% par rapport aux emblavures de la campagne précédente (68 000 ha).

Par espèce, la répartition des superficies emblavées au 25/01/94, est la suivante :

**EMBLAVURES DES LEGUMINEUSES A GRAINES
CAMPAGNE 1993-94**

UNITE : 1 000 HA

CULTURE	SUPERFICIE PROGRAMMEE	SUPERFICIE EMBLAVEE	TAUX DE REALISATION (%)
FEVE	44,2	40,3	91
FEVEROLE	10,5	11,5	10
PETIT POIS	10,4	9,6	92
LENTILLE	7,7	2,6	34
TOTAL	72,8	64	88

La fève reste l'espèce la plus cultivée avec 63% du total des superficies emblavées. En outre, la croissance des cultures affectée par le déficit pluviométrique du début de la campagne, devrait s'améliorer compte tenu des dernières pluies du mois de Janvier.

Par région, la répartition des superficies emblavées est la suivante :

**EMBLAVURES DES LEGUMINEUSES A GRAINES
CAMPAGNE 1993-94**

UNITE : 1 000 HA

CULTURE	SUPERFICIE PROGRAMMEE	SUPERFICIE EMBLAVEE	TAUX DE REALISATION (%)
NORD-EST	28,35	26,35	93
NORD-OUEST	21,8	23,8	83
CENTRE-EST	8,35	7,15	86
CENTRE-OUEST	0,3	4,1	très élevé
SUD	7,2	2,6	36
TOTAL	72,8	64	88

1.1.1. LA BETTERAVE A SUCRE

La superficie programmée pour la campagne 1993-94 est de 6 400 ha localisés dans les gouvernorats de Jendouba, Béja, Bizerte et Ariana. A la date du 25 Janvier 1994, les superficies contractées par les deux sociétés avec les différents opérateurs s'élèvent à 5 650 ha dont 5 382 ha ont été semés, soit 95% de la superficie contractée. A la même date de la campagne précédente, la superficie semée a atteint 5 650 ha.

3.3. L'ARBORICULTURE

3.3.1 L'OLICULTURE

La production d'olives à huile de la campagne 1993-94 est estimée à 1,05 million de tonnes, soit l'équivalent de 210 000 T d'huile contre respectivement 675 000 T d'olives et 135 000 T d'huile au cours de la campagne précédente. La production d'olives de table serait d'environ 13 000 T.

Dans le souci d'assurer des conditions favorables au bon déroulement de la campagne, les mesures suivantes ont été prises :

- la mise en place aux niveaux central et régional de comités chargés du suivi de l'avancement de la campagne pour résoudre les problèmes que peuvent rencontrer les opérateurs de la filière en main-d'oeuvre, cueillette, trituration, transport et stockage ;
- la suspension des chantiers régionaux depuis le mois de Décembre pour pallier l'insuffisance de main-d'oeuvre ;
- l'ouverture des marchés d'olives au niveau de chaque gouvernement ;
- la fixation des prix minima de la cueillette et de la trituration.

Après un démarrage très lent au cours de la deuxième quinzaine du mois de Novembre, la campagne de cueillette a repris son rythme habituel à la dernière semaine du mois de Décembre. A la fin du mois de Janvier, le taux d'avancement de la cueillette a atteint globalement 45%. Par région il est de 80% dans le Nord, 30% à Sfax, 40% à Kairouan et 60% à 70% dans les gouvernorats du Sahel, du Centre et du Sud. Par ailleurs, les demandes en main-d'oeuvre ont été largement satisfaites. Les prix de cueillette ont oscillé entre 35 et 50 millimes le Kg, soit le même niveau que celui de la dernière campagne.

Il est attendu que les quantités collectées par l'O.N.H. atteignent 160 000 T à 170 000 T contre 110 000 T au cours de la campagne précédente, soit une augmentation de 50%. Compte tenu du stock de report de l'ONH, ce dernier a déjà procédé à la location d'une capacité supplémentaire de stockage de 60 000 T auprès de la T.R.A.P.S.A.

Au 27/01/94, les quantités collectées par l'O.N.H. ont atteint 45 500 T contre 53 500 T collectées à la même date de 1993. Le prix moyen à la collecte s'est élevé à 1 258 D/T.

Les quantités collectées se répartissent en fonction de la qualité comme suit :

- super :	31 671 T soit 34% du volume total
- extra :	6 771 T soit 7%
- fine :	43 175 T soit 46%
- bouchable :	2 575 T soit 3%
- lampante :	135 T
- déclassée :	9 596 T soit 10%

Sur les principaux marchés d'olives, les prix ont varié de 160 à 255 millimes le Kg soit une baisse de 80 millimes par rapport à la campagne écoulée. Les prix ont varié selon les régions comme suit :

- Nord : de 260 à 270 millimes le Kg
- Sahel : de 160 à 210 millimes le Kg
- Sfax : de 220 à 280 millimes le Kg
- Zaris : de 250 à 295 millimes le Kg
- Kairouan : de 180 à 260 millimes le Kg.

La capacité de trituration est suffisante. Les huileries en activité sont au nombre de 1 045 sur un total de 1 298.

La campagne d'exportation d'huile d'olive a démarré le 1er Novembre 1993. Au 21 Janvier 1994, les quantités exportées ont atteint 25 320 T. Au cours de la campagne écoulée (du 01/11/92 au 31/10/93), les exportations ont totalisé 110 000 T. Pour la campagne en cours, il est attendu de réaliser de bons résultats. En effet, la production d'huile d'olive en Europe étant à la baisse, il est attendu une augmentation de la demande sur le marché international, ce qui permettra d'alléger la crise qui connaît le secteur dans notre pays au cours de ces dernières campagnes suite à une offre abondante et des stocks importants.

Par ailleurs, une dynamique du marché intérieur a été observée suite à la baisse des prix à la production et à la consommation. C'est ainsi que les ventes de l'O.N.H. en huile pour la consommation locale ont plus que doublé, passant de 609 T au 26/01/93 à 1 372 T au 26/01/94.

3.3.2 LES AGRUMES

La production d'agrumes pour la campagne 1993-94 est estimée à 208 000 T contre 281 000 T produites en 1992-93, soit une baisse de 26%. Cette baisse est attribuée au retard de la récolte précédente qui n'a permis de libérer les arbres que tardivement. La répartition de la production par variété, montre une forte baisse de la production de la Maltaise (-33%) qui est estimée à 105 000 T contre 156 000 T au cours de la campagne précédente. Cependant, la production de la campagne 1993-94 est caractérisée par une amélioration de la qualité, les fruits de grand calibre en représentent 25% contre 20% en 1992-93.

En dépit de la maturité précoce des fruits (dès la première semaine de Décembre), la campagne d'exportation n'a démarré que le 8 Janvier 1994 avec un retard d'une semaine par rapport à 1992-93 et des quantités limitées par cargaison (300T) et ce, dans le but d'éviter la baisse des prix. Ce retard est expliqué par les températures assez élevées des mois de Novembre et Décembre qui ont retardé la coloration des fruits.

Le programme d'exportation concerne 25 000 T (dont 20 000 T sur le marché français) contre un volume de 23 500 T exportées au cours de la campagne 1992-93.

Pour l'organisation de la campagne d'exportation, des mesures ont été prises dont les principales sont :

- réduire le nombre de rotations sur Marseille à 3 ou 4 par semaine tout en fixant les délais de départ des cargos et les quantités maximales à exporter dans le but d'éviter des baisses importantes des prix suite à l'accumulation des agrumes à Marseille,
- fixer la part de chaque exportateur vers le marché français selon ses performances durant les cinq dernières années,
- réduire le nombre des intermédiaires à Marseille de 18 à 9 selon leurs réalisations durant les dernières années et leur aptitude à promouvoir l'écoulement de la Maltaise tunisienne,
- interdire l'exportation des agrumes de petit calibre vers le marché français surtout que les concurrents espagnols et marocains n'exportent que des fruits de grand calibre et à des prix bas.

Au 26 Janvier 1994, les quantités exportées ont atteint 5 655 T dont 5 050 T vers le marché français accusant ainsi une baisse de 11% par rapport à la même date de 1993 (6 362 T).

EXPORTATIONS DES AGRUMES AU 26 JANVIER 1994

DESTINATION	UNITE : T		
	EXPORTATIONS AU 26/01/93	EXPORTATIONS AU 26/01/94	VARIATION (%)
FRANCE	5 843	5 050	-14
PAYS BAS	244	523	+115
DANEMARK	63	22	-66
BELGIQUE	44	41	-7
ANGLETERRE	42	14	-67
RFA	-	5	-
POLOGNE	62	-	-
TCHÉCOSLOVAQUIE	62	-	-
TOTAL	6 362	5 655	-11

Quant aux prix, ils n'ont pas subi de chute importante et ont gardé le même niveau qu'au démarrage de la campagne d'exportation.

PRIX DE LA MALTAISE SUR LE MARCHÉ FRANÇAIS

DATE	UNITE : FF					
	CALIBRE 4	CALIBRE 5	CALIBRE 6	CALIBRE 7	CALIBRE 8	CALIBRE 10
11/01/94	3,7	4,5	4,5	3,7	1,2	2,7
20/01/94	3,7	4,5	4,5	3,7	1,2	2,7
26/01/94	3,7	4,5	4,5	3,7	1,2	2,7

L'exportation sur les nouveaux marchés reste encore faible, elle devrait connaître plus de dynamique dans les prochaines semaines suite à l'octroi d'une subvention de 200 millimes/kg exporté dans le cas de vente ferme (hors CEE) et du tiers de la valeur rapatriée en cas de vente en mieux.

3.3.3. LES DATTES

La production de dattes pour la campagne 1993-94 est estimée à 86 000 T, soit +15% par rapport à la campagne 1992-93 (74 750 T). Cette production se caractérise par une augmentation appréciable de la variété Deglet Noir (+27%) et une stagnation pour les autres variétés.

Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette augmentation dont essentiellement l'entrée en production de nouvelles oasis et l'accroissement des rendements qui ont atteint 55 kg/pied dans certaines oasis.

Il est à noter que plus de la moitié de la production provient du gouvernorat de Kébili (55%) et que le gouvernorat de Tozeur contribue à concurrence de 35% dans la production totale.

PRODUCTION DES DATTES

UNITE : T

GOUVERNO- RAT	DEGLET NOUR			DATTES COMMUNES			TOTAL		
	92-93	93-94	%	92-93	93-94	%	92-93	93-94	%
TOZEUR	16 800	18 500	+10	11 700	11 500	-2	28 500	30 000	+5
KEBILI	23 000	32 250	+40	15 300	15 000	-2	38 300	47 250	+24
GAFSA	1 200	1 350	+12	750	950	+27	1 950	2 300	+18
GABES	-	-	-	6 000	6 500	+8	6 000	6 500	+8
TOTAL	41 000	52 100	+27	33 750	33 950	+1	74 750	86 050	+15

Cependant, la qualité a été affectée par les températures élevées des mois de Septembre et d'Octobre notamment dans les nouvelles oasis du Djerid (Tozeur).

Pour assurer la réussite de cette campagne, plusieurs mesures ont été prises dont principalement :

- le suivi du secteur à l'échelle régionale et centrale ;
- la mise à la disposition des producteurs de plus de 100 tonnes de films en polyéthylène et feuilles de papier craft à des prix subventionnés (de 30 à 70%) dans le but de préserver la qualité des fruits par la couverture des régimes ;
- la mise à la disposition des producteurs des caisses en plastique (52 800 au 25/01/94), dans le but de réussir les opérations de commercialisation et d'exportation ;
- la fixation des prix planchers à la production des dattes à 1 D/kg pour les dattes en vrac et 1,3 D/kg pour les dattes branchées.

La campagne de cueillette est achevée et les opérations de nettoyage des oasis et de préparation du sol pour la prochaine production ont démarré.

A l'exception de la dernière semaine de Novembre et de la première semaine de Décembre au cours desquelles ils ont chuté, les prix sont restés stables et ont parfois dépassé le niveau fixé atteignant 1,1 D/kg pour les dattes en vrac et 1,450 D/kg pour les dattes branchées.

Concernant le stockage, il est à noter que certaines régions de production à Kébili ont rencontré des difficultés à cause de l'insuffisance de la capacité de stockage par réfrigération.

La campagne d'exportation, dont le programme porte sur 20 000 T contre 18 500 T au cours de la campagne 1992-93, a démarré dans un environnement caractérisé par :

- l'inexistence de stocks de dattes tunisiennes chez les importateurs ;
- la stabilité économique dans les pays qui ont connu des difficultés pendant la campagne précédente,
- la décision prise par les exportateurs tunisiens concernant la baisse des prix des dattes naturelles dans le but de réduire l'écart entre les prix des dattes tunisiennes et les dattes algériennes.
- la pénétration des nouveaux marchés en Turquie et dans le Sud-Est de l'Asie (Malaisie et Indonésie).

EVOLUTION DES EXPORTATIONS DES DATTES

UNITE : QUANTITE EN T
VALEUR EN MD

MOIS	CAMPAGNE 1991-92		CAMPAGNE 1992-93		CAMPAGNE 1993-94	
	QTE	VALEUR	QTE	VALEUR	QTE	VALEUR
OCTOBRE	1 790	4,1	3 758	10,4	2 825	7,6
NOVEMBRE	6 425	25,6	5 621	13,0	7 375	21,4
DECEMBRE	5 088	4,2	2 885	12,1	4 465	11,3
JANVIER	1 150	2,8	1 335	3,6	2 500	6,4
TOTAL	14 453	36,7	13 620	39,1	17 165	46,7

Les quantités exportées jusqu'à la fin du mois de Janvier 1994 ont enregistré une augmentation respective de 26% et 19% par rapport à la même période des campagnes 1992-93 et 1991-92.

La structure des exportations par destination dégage l'augmentation des quantités exportées sur plusieurs marchés de l'Europe (France, Allemagne, Turquie...) et de l'Asie (Indonésie, Malaisie).

3.4. LES CULTURES MARAICHÈRES

3.4.1. LES CULTURES D'ARRIÈRE-SAISON ET D'HIVER

Malgré l'insuffisance des pluies automnales, le programme des cultures maraichères d'arrière-saison a été réalisé en totalité avec une augmentation de 7% des superficies globales par rapport à la campagne précédente. La production est généralement de bonne qualité et le taux d'arrachage a atteint 60% au début du mois de Janvier.

REALISATION DES CULTURES D'ARRIÈRE SAISON ET D'HIVER

UNITE : SUPERFICIE EN HA
PRODUCTION EN T

CULTURE	SUPERFICIES EMBLAVEES 1992-93	PRODUCTION 1992-93	SUPERFICIES EMBLAVEES 1993-94	PRODUCTION ATTENDUE 1993-94	Taux D'ARRACHAGE (%)
POUMME DE TERRE	5900	70 000	7 400	80 000	70
TOMATE	1356	29 000	1 400	30 000	80
FUMENT	560	8 300	670	10 000	80
ARTICHAUT	1830	13 000	2 340	17 000	20
PETIT POIS	9000	25 000	10 500	25 000	30
CAROTTE	6900	170 000	7 100	190 000	60

a. La pomme de terre

Les emblavures de pomme de terre d'arrière-saison ont atteint 7 400 ha et la production est estimée à 80 000 T contre respectivement 5 900 ha et 70 000 T au cours de la campagne écoulée. Malgré le déficit pluviométrique en automne, la production obtenue est généralement de bonne qualité à cause de l'absence de maladie (surtout de mildiou). A la fin du mois de Janvier, le taux d'arrachage a atteint 70% et la production restante est évaluée à 20 000 T, permettant de couvrir les besoins de consommation jusqu'à la fin du mois de février. En outre, afin d'éviter tout déficit susceptible de survenir au cours du mois de Ramadan, le GIL s'est préparé pour constituer un stock de réserve de 2 000 T à un prix d'achat de 220 Mill/kg.

Quant à l'exportation de la pomme de terre, elle n'a porté que sur 11,5 T à la date du 15 Janvier 1994 contre 278 T pendant la période du 15/12/92 au 25/01/93. Plusieurs facteurs ont concouru à cette situation, à savoir :

- les coûts élevés à la production, la pomme de terre doit parvenir au niveau des stations d'emballage à un coût maximum de 200 mill/kg sans compter la marge bénéficiaire de l'exportateur ;
- les prix relativement bas sur les marchés d'exportation
- les prix relativement rémunérateurs sur les marchés intérieurs, malgré la baisse des prix de la pomme de terre sur le marché local par rapport à la dernière campagne (200 à 250 mill/kg au cours de Janvier 1994 contre 300 à 370 mill/kg au cours de Janvier 1993).

Sur la base de la production restante et de l'imminence de la fin de la période de production il est peu probable que l'exportation connaisse un rythme plus accru.

b. La tomate

Les superficies de tomate d'arrière-saison ont enregistré une stagnation (1 400 ha contre 1 350 ha) par rapport à la campagne 1992-93. La production prévue est de 30 000 T contre 29 000 T au cours de la campagne 1992-93. Les superficies déjà récoltées au début du mois de Janvier s'élèvent à 80% des superficies totales cultivées.

c. Le piment

La culture du piment d'arrière-saison occupe 670 ha dont 60 ha sous abris contre 560 ha au cours de la campagne 1992-93. La production attendue est de 10 000 T, contre 8 300 T au cours de la campagne précédente soit une augmentation de 20%. La culture est entrée en production en Octobre et les superficies récoltées ont atteint 80% au début du mois de Janvier.

d. L'artichaut

La superficie de la culture d'artichaut a atteint 2 240 ha contre 1 830 ha en 1992-93. Cette progression (22%) est due en partie à l'extension des superficies cultivées dans les régions nouvelles (Kef et Siliana) et traditionnelles (Ariana et Bizerte) et aux journées d'information organisées concernant la précocité de la production, la qualité des plants et les possibilités d'exportation.

La production prévue est de 17 000 tonnes contre 13 000 T en 1992-93 soit +30%. Le taux d'arrachage a atteint 20% au début du mois de Janvier.

3.4.2. LES CULTURES DE PRIMEUR

Le programme des cultures de primeur porte sur une superficie globale de 7 500 ha contre 6 800 ha emblavés au cours de la campagne précédente et répartis comme suit :

- cultures sous serres : 1 260 ha dont 80 ha pour la sericulture chauffée,
- cultures sous tunnels : 3 700 ha dont 1 600 ha de pastèque
- cultures de plein champ : 2 500 ha dont 2 000 ha de pomme de terre.

Au début du mois de Janvier, les superficies emblavées s'élèvent à 4 000 ha dont 1 600 ha de pomme de terre et 1 000 ha sous serres et le semis est en cours.

a. La pomme de terre de primeur

Le programme de la pomme de terre de primeur porte sur 2 000 ha, les superficies déjà emblavées s'élèvent à 1 640 ha et sont localisées dans les zones du Sahel et elles pourraient atteindre 1 800 ha contre 960 ha au cours de la campagne précédente. La production prévue est de 25 000 T à 30 000 T contre 17 000 T au cours de la campagne précédente et parviendra sur les marchés à partir de la deuxième quinzaine du mois de Mars.

En ce qui concerne l'importation de semences pour les cultures de primeur et de saison, dont le programme porte sur 18 000 T, une quantité globale de 16 070 T a été importée dont 550 T en transit temporaire pour la production de pomme de terre destinée à l'exportation, 2 090 T pour la multiplication de semences de pomme de terre dans le cadre du programme national et 13 430 T pour la production de pomme de terre de consommation. La distribution des semences à travers les différentes régions de production a porté sur 80% des quantités importées. En outre, il est prévu d'importer 1 850 T de semences pour accomplir le programme établi.

b. Les cultures sous serres

Les emblavures des cultures sous serres se présentent comme suit :

REALISATION DES CULTURES D'ARRIERE SAISON ET D'HIVER

UNITE : SUPERFICIE EN HA
PRODUCTION EN T

CULTURE	SUPERFICIES EMBLAVEES 1992-93	PRODUCTION 1992-93	SUPERFICIES PROGRAMMEES 1993-94	SUPERFICIES EMBLAVEES DEBUT JANVIER
TOMATE	323	25 000	327	250
PIMENT	670	26 000	680	600
MELON	113	4 500	126	40
CONCOMBRE	58	2 200	63	40
AUTRES	56	2 300	65	50
TOTAL	1 220	60 000	1 261	980

Les cultures sous abris serres entreront en production à partir du mois de Mars.

3.4.3. LA TOMATE DE SAISON

La programmation de la culture de tomate de saison est en cours de préparation. Les superficies programmées porteraient sur 22 500 ha dont 10 000 ha à Nabeul, 2 200 ha à l'Ariana, 2 000 ha à Béja avec la mise en eau du nouveau PPI de Medjez El Bab, et 1 800 ha à Sidi Bouzid.

Tenant compte de la consommation locale en tomate fraîche, la production permettrait de produire 80 000 T de D.C.T contre 50 000 T au cours de la campagne précédente. Au début de la campagne de transformation, le stock de report serait nul. Une bonne organisation au niveau de la filière permettra de garantir la réussite de cette campagne : la fourniture des boîtes de métal, la disponibilité de moyens financiers pour la production de tomate, la maîtrise de la production des plants sains en pépinière, la préparation de la campagne d'exportation.

3.5. L'ELEVAGE

3.5.1. LES RESSOURCES ALIMENTAIRES DU CHEPTEL

Les pluies enregistrées au cours des mois de Décembre 1993 et Janvier 1994 ont permis une amélioration de l'état des parcours dans le Nord, alors que dans le Centre et le Sud, le déficit en ressources fourragères pastorales persiste. Le programme de distribution de son et d'orge continue à se dérouler normalement pour subvenir aux besoins du cheptel dans ces régions.

Par ailleurs, il est attendu que les précipitations survenues à la fin du mois de Janvier 1994 permettent l'amélioration du couvert végétal dans les régions du Sud-Est, du Centre-Est et du Nord. Toutefois, les régions du Centre-Ouest et du Sud-Ouest restent déficitaires et leur demande en fourrages demeurera importante. Ainsi pour assurer un approvisionnement régulier des éleveurs, l'Office de l'Elevage et des Pâturages a été chargé d'importer 30 000 T de tourteaux de soja en plus du programme d'importation de l'orge.

La consommation globale du son se stabilise au niveau de 300 000 Qx, celle de l'orge a été de 484 000 Qx en Décembre 1993 et 550 000 Qx en Janvier 1994.

Quant aux fourrages grossiers (foin et paille), il est à noter que les quantités disponibles sont suffisantes mais la demande accrue a entraîné une augmentation des prix :

PRIX DES FOURRAGES GROSSIERS AU COURS DU MOIS DE JANVIER

REGION	UNITE : D'BALLE	
	FOIN	PAILLE
NORD	45 650	20 625
CENTRE	55 67	20 625
SUD	40 650	25 628

A la fin du mois de Janvier, les stocks se présentent comme suit :

- Foin : 340 000 T
- Paille : 600 000 T
- Ensilage : 300 000 T.

En outre, les pluies enregistrées au cours des derniers mois ont permis d'écotiser le rythme d'emblavement des cultures fourragères qui ont concerné 264 000 ha, soit 97% des prévisions.

CULTURES FOURRAGERES

REGION	SUPERFICIES PROGRAMMEES	SUPERFICIES EMBLAVEES	UNITE : HA
			TAUX DE REALISATION %
NORD	242 500	235 300	97
CENTRE	28 800	25 900	90
SUD	1 000	2 900	très élevé
TOTAL	272 300	264 000	97

2.2. LES PRODUCTIONS ANIMALES

a. Les viandes

La production de viandes au cours de l'année 1993, s'est élevée à 143 000 T contre 139 600 T en 1992, soit un accroissement de 2,4%. Des augmentations ont été enregistrées pour tous les types de viande et plus particulièrement au niveau de la rubrique "autres viandes" grâce à l'accroissement substantiel de la production de viandes de dinde qui connaît un essor remarquable ces dernières années.

Au cours du mois de Janvier 1994, les apports en viandes rouges (viande nette et abats) ont atteint 8 500 tonnes réparties par espèce comme suit :

- viande bovine : 5 500 T
- viande ovine : 2 500 T
- viande caprine : 300 T
- autres viandes : 200 T.

Ce mois a été marqué par l'abondance des taurillons engraisés à des prix variant entre 1,9 D/Kg et 2,1 D/Kg vif.

Par ailleurs, il est à noter que l'approvisionnement du marché en viandes rouges se déroule normalement, cependant les prix à la consommation de la viande ovine ont connu une baisse dans certains gouvernorats (4D/Kg de viande nette) suite au déficit pluviométrique et surtout l'infiltration d'un grand nombre d'ovins à travers la frontière tuniso-algérienne. Quant aux prix de la viande de l'agneau de l'année, ils sont stables au niveau de 6 à 6,5 D/Kg net.

Concernant la viande avicole, la production a enregistré un déficit par rapport aux besoins de consommation suite aux dégâts causés par la vague de chaleur au cours du mois de Juillet. Pendant le mois de Décembre, la situation s'est améliorée et la production a atteint 3 650 T contre des besoins de consommation estimés à 3 700 T et les prix à la consommation ont varié entre 1,750 D/Kg et 1,850 D/Kg vif.

Au cours du mois de Janvier, la production a atteint 3 820 T soit un excédent de 160 T par rapport aux besoins de consommation estimés à 3 660 T.

Le déficit prévu pour le mois de Février sera comblé par la prolongation du cycle de production des reproductrices. Le mois de Mars connaîtra un excédent d'environ 130 T.

b. L'œuf de consommation

La production d'œufs de consommation de l'année 1993 a atteint 960 millions d'unités soit une baisse de 11% par rapport au niveau de 1992. Cette baisse est essentiellement due à la vague de chaleur du mois de Juillet qui a causé la perte de 600 000 ponduses. Le déficit a été comblé par l'importation de 11,5 millions d'œufs destinés à la consommation.

Au cours des mois de Décembre 1993 et Janvier 1994, la production a atteint respectivement 66 millions et 70 millions d'unités contre des besoins respectifs de 70 millions et 72 millions d'unités. Quant aux prix à la production, ils se sont stabilisés au niveau de 78 mill/unité.

c. Le lait

Au cours de l'année 1993, la production laitière a atteint 470 000 T contre 450 000 T en 1992, soit une augmentation de 4,4%. La collecte a porté sur 200 000 T, soit 43% de la production contre respectivement 170 000 T et 38% en 1992.

La production laitière du mois de Janvier 1994 a atteint 34 500 T dont 41% ont été collectées.

1.5.1. LA SANTE ANIMALE

Au cours de l'année 1993, l'état sanitaire du cheptel a été satisfaisant et les campagnes de vaccination se sont déroulées normalement.

a. La rage

La campagne de vaccination contre la rage au cours de l'année 1993 a touché 464 000 têtes soit presque la totalité du programme (470 000 canins).

b. La fièvre aphteuse

Au cours de 1993, la campagne de vaccination contre la fièvre aphteuse a concerné 4 millions de têtes, sachant qu'aucun foyer n'a été déclaré en 1993 contre 5 foyers déclarés en 1992.

c. La brucellose des petits ruminants

En raison du risque d'avortement causé par le vaccin, la campagne est organisée durant la période de Février à Avril, le nombre d'animaux vaccinés a atteint 1,8 million.

d. La tuberculose

Au cours de l'année 1993, près de 2 460 élevages comptant 45 000 têtes bovines ont été contrôlés et 342 bovins ont été abattus avec indemnisation des éleveurs.

e. La clavelée

La campagne de vaccination des brebis contre la clavelée a démarré en Août 1993. Le nombre de vaccinations réalisées jusqu'à Décembre 1993 a atteint 2,4 millions.

En outre, une campagne de vaccination contre l'avortement chez les jeunes bovins de race pure a porté sur 7 321 têtes. De même 6 088 élevages comptant 58 600 têtes bovines ont été traités contre la puce, vecteur de transmission de la maladie d'Ictère.

Quant à l'élevage avicole, il est à noter que suite à l'apparition des cas de salmonellose dans le gouvernorat de Nabeul (Borj Cédria), des mesures de lutte ont été prises dont notamment l'abattage de 6 000 reproductrices.

3.6. LA PECHE

3.6.1. LA PRODUCTION

La production de la pêche pour l'année 1993, arrêtée sur la base des résultats provisoires du mois de Décembre s'élève à 83 270 T contre 88 550 T en 1992 soit une baisse de 6% comme l'indique le tableau suivant :

LA PRODUCTION HALIEUTIQUE EN 1992 ET 1993

DESIGNATION	1992	1993	UNITE : TONNE
			VARIATION (%)
PECHE COTIERE	39 600	36 100	-9
PECHE AU CHALUT BENTHIQUE	15 230	17 300	+14
PECHE AU CHALUT PELAGIQUE	29 500	25 650	-13
PECHE AU THON	1 800	1 300	-28
COQUELLAGES	1 500	1 760	+11
AUTRES	800	1 160	+38
TOTAL	88 550	83 270	-6

La baisse de production a été observée principalement au niveau de la pêche pélagique (-3 850 T) en relation avec la rareté des bancs de sardines dans les eaux du Golfe de Gabès et également au niveau de la pêche au feu dans la région de Sfax (-2650 T) suite aux faibles productions de seiche, ainsi qu'à la réduction des ressources Lenthiques dans le Golfe de Gabès.

Cependant il est à signaler :

- Une amélioration de la production de crevettes qui a atteint 476 T soit +38% par rapport à la campagne précédente. Les prix se sont stabilisés au niveau de 8D/kg contre 10 D/kg l'année précédente.
- une nette amélioration de la production des clovisses qui a atteint 716 T depuis le début de la campagne (début Novembre 1993) jusqu'à fin Décembre contre 634 T pour la même période de 1992. Les prix à la production ont varié de 2,5 D/kg à 4 D/kg contre 2 D/kg à 3 D/kg au cours de la campagne précédente.

L'analyse de la production par région en 1993 montre une régression principalement dans les régions de Gabès, Sousse et Mahdia (respectivement -42%, -30% et -11%) par rapport à 1992. Dans la région de Monastir, la production a enregistré une nette progression (+55%) alors qu'elle n'a pas subi de grandes variations, dans les régions de Sfax, Medenine, Nabeul, Bizerte et Tabarka (respectivement +2%, +2%, -2%, -5% et 0%).

3.6.2. LES EXPORTATIONS

Les exportations des produits de la pêche durant l'année 1993 ont atteint 15 210 T d'une valeur de 88,3 MD, soit une amélioration de 35% en quantité et 39% en valeur par rapport à l'année 1992. Les performances enregistrées s'expliquent par une amélioration notable des exportations en poissons frais.

3.7. LA PRODUCTION AGRO-ALIMENTAIRE

3.7.1. LES RESULTATS DES DIFFERENTES CAMPAGNES DE TRANSFORMATION

La plupart des campagnes de transformation sont achevées. Fortement liées à la disponibilité en produits frais, les productions ont enregistré des baisses significatives pour la transformation de tomates, piments, et sardines et des progressions appréciables pour la transformation de petit pois, câpres, abricots et figes.

EVOLUTION DE LA PRODUCTION AGRO-ALIMENTAIRE

DESIGNATION	1992	1993	UNITE : TONNE
			VARIATION (%)
DC TOMATES	74 600	50 000	-32
HARISA	12 828	9 800	-24
CONSERVES PETITS POIS	650	1 110	+71
AMANDOTS	800	1 000	+25
CONGES	3 060	2 500	-18
CAJRES	105	115	+10
SARDINES	2 570	1 925	-25
TNCH	280	325	+16

2.2. LA CAMPAGNE D'OLIVE DE TABLE

Seule la campagne de transformation de l'olive de table se poursuit actuellement. L'objectif est de transformer 2 400 T contre 3 145 T transformées au cours de la campagne écoulée. A la mi-Janvier 1994, près de 2 200 T ont déjà été transformées contre 2 900 T en cours de la même période de la campagne précédente.

2.1.1. LES EXPORTATIONS

Les exportations de conserves alimentaires ont atteint 17 717 T contre 26 634 T en 1992, soit une baisse de 33% en relation avec la baisse des exportations de DCT.

4. SPECIAL REGION

L'OLEICULTURE DANS LE GOUVERNORAT DE SFAX

L'oléiculture occupe une position stratégique dans le développement économique de la région de Sfax. En effet, elle contribue pour plus de 45% au produit agricole brut et offre 4 à 5 millions de jours de travail par an.

La forêt d'oliviers, essentiellement à huile, s'étend actuellement sur près de 310 000 ha, la production varie de 110 000 à 500 000 T d'olives par an.

4.1 DEROULEMENT DE LA CAMPAGNE DE CUEILLETTE

La production est estimée à 383 000 T d'olives à huile, ce niveau est jugé bon. La campagne de cueillette a démarré le 24 Novembre. A la mi-Janvier 1994, la cueillette a porté sur 23% de la production (45% pour les olivettes de l'O.T.D.).

Le nombre d'ouvriers occupés par l'opération de cueillette, qui pourrait se prolonger jusqu'à fin Mars, s'élève à 25 500. Le prix de cueillette est de 20 à 22 D le Kafiz.

4.2 LA CAMPAGNE DE TRANSFORMATION

Le nombre d'huileries dans le gouvernorat de Sfax s'élèvent à 291 dont 263 sont fonctionnelles. Par système de trituration ces huileries se répartissent comme suit :

- 174 huileries ayant un système de trituration classique,
- 64 huileries ayant un système de trituration par super presse,
- 14 huileries ayant un système de trituration mixte,
- 11 huileries ayant un système de trituration à chaîne continue.

Les usines en activité sont essentiellement du type traditionnel, leur capacité totale de trituration est estimée à 5 600 T/j et elles travaillent actuellement à plein temps. Les 28 autres huileries entreront en activité dès l'obtention de leur autorisation.

A la mi-Janvier, près de 106 000 T d'olives ont été triturées dont 20% provenaient des régions limitrophes du gouvernorat. La quantité d'huile extraite a atteint 22 000 T dont 80% sont de qualité super et 20% ayant une acidité de 1,2 degré.

A la fin de la campagne de trituration, la production d'olive atteindra 92 000 T à 94 000 T. Les frais de trituration sont fixés à 30 D/T.

D'autre part, 34 000 T de grignons d'olives seront produites dont 21 000 T ont été déjà enlevées par l'usine de traitement de grignon "SOZITEX". Cette usine qui traite 50 000 T à 60 000 T de ce sous-produit est la seule en activité au cours de cette campagne parmi les trois usines existantes. En dépit de sa grande capacité, elle n'arrive pas à absorber toute la quantité de grignon produite dans la région estimée à 160 000 T.

Les margines sont évacuées normalement par l'intermédiaire de camions-citernes appartenant à des opérateurs privés et sont déversées dans des bassins réservés à cet effet. Une quantité de 45 000 T a déjà été évacuée sur un total de 140 000 T. Les services des Ministères de l'Agriculture et de l'Environnement contrôlent cette opération de manière continue.

4.3 LA COMMERCIALISATION ET LES PRIX:

On compte dans le gouvernorat de Sfax 3 marchés aux olives dont le plus important est celui de Gremda par lequel transitent 40 000 T à 50 000 T d'olives par an. A la mi-Janvier, 33 000 T ont été commercialisées, ces quantités proviennent de

- Sfax : 12 000 T
- Sahel : 5 000 T
- Centre : 15 000 T
- Autres régions : 1 000 T.

Actuellement, la commercialisation d'olives porte sur 600 à 800 T/jour et atteindra 600 000 T pour toute la campagne.

Les prix ont varié de 140 à 220 mill/kg au début de la campagne. A la mi-Janvier ces prix ont varié selon leur lieu de provenance comme suit:

- Sfax : de 245 à 280 mill/kg contre 320 à 390 mill/kg au cours de la même période de l'année écoulée ;
- Centre : de 230 à 280 mill/kg contre 320 à 360 mill/kg au cours de la même période de l'année écoulée;
- Sahel : de 225 à 235 mill/kg contre 290 à 320 mill/kg au cours de la même période de l'année écoulée.

A la mi-Janvier, F.O.N.H. a collecté 7 700 T tandis que 2 700 T sont en instance dans les huileries. La capacité totale de stockage est 90 000 T pour F.O.N.H. et 60 000 T pour les huileries.

5. DOSSIER D'ACTUALITE

LE CODE D'INCITATION AUX INVESTISSEMENTS .

INCITATIONS A L'INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR AGRICOLE

Le système des incitations fiscales et financières à l'investissement s'est caractérisé depuis 1987 par une multiplication de codes sectoriels. Des codes d'investissement ont été promulgués pour les secteurs des industries manufacturières (1987), de l'agriculture et de la pêche (1988), des sociétés de commerce international (1988), des services (1989) et du tourisme (1990).

Une étude d'évaluation des différents codes existants a montré que les différentes mesures incitatives n'ont pas suffisamment encouragé l'investissement privé, ni les secteurs que les pouvoirs publics voulaient privilégier. Ainsi un nouveau code d'incitation à l'investissement a été promulgué par la loi 93-120 du 27 Décembre 1993. Il vise l'intégralité, la simplicité et la conformité des avantages accordés aux orientations nationales.

5.1. LES NOUVEAUTES DU CODE

Le code des incitations à l'investissement accorde une importance spéciale à l'encouragement des investissements agricoles en lui consacrant un chapitre à part. Ce code vient consolider les avantages de l'ancien code et les étendre à d'autres activités telles que la première transformation et le conditionnement des produits agricoles et de la pêche, et les investissements dans le secteur forestier.

En outre, le nouveau code a distingué la petite agriculture de la moyenne pour la faire bénéficier d'avantages particuliers, tout en signalant qu'il n'y a plus de différence entre un investissement sous forme d'action ponctuelle et un investissement sous forme de projet intégré.

Par ailleurs, les coopératives de services et les sociétés de services agricoles et de pêche ainsi que les associations d'exploitants et de propriétaires agricoles bénéficieront des avantages accordés à la catégorie des moyens agriculteurs et pêcheurs et ce, quelque soit la taille des adhérents et le volume de l'investissement.

De plus, le nouveau code prévoit la possibilité de bénéficier d'un encouragement particulier au titre de l'aménagement des zones de géothermie et d'aquaculture.

Ce code introduit aussi la notion de "nouveaux promoteurs" en plus des jeunes et des techniciens et leur accorde des avantages spécifiques. Le nouveau promoteur est celui qui réalise son premier investissement sans pour autant disposer de biens propres mobiliers ou immobiliers.

Les entreprises agricoles et de pêche peuvent bénéficier des avantages octroyés aux entreprises totalement exportatrices. L'entreprise agricole et de pêche est totalement exportatrice lorsqu'elle exporte au moins 70% de sa production avec la possibilité d'écouler le reliquat sur le marché local sans être soumise à la réglementation du commerce extérieur.

Enfin, le nouveau code permet aux étrangers d'investir dans le secteur de l'agriculture et de la pêche dans le cadre de l'exploitation par voie de location des terres agricoles sans pour autant que ces investissements n'entraînent l'appropriation par les étrangers des terres agricoles.

5.2. LES MODALITES D'EXECUTION

5.2.1. Les champs d'application du code

Le code d'incitation aux investissements agricoles s'applique dans les domaines suivants :

a) les activités agricoles :

- les grandes cultures,
- les cultures maraîchères,
- l'arboriculture (y compris l'oléiculture),
- la conservation des eaux et du sol,
- la production de semences et plants,
- les cultures florales et aromatiques et les plantes ornementales,
- les cultures sous abris,
- la production forestière et de parcours,
- l'élevage (y compris l'aviculture, l'apiculture, la cuniculture, etc).

b) les activités de pêche :

- la pêche côtière,
- la pêche au poissons bleus,
- la pêche au chalut,
- l'aquaculture.

c) les activités de conditionnement et de première transformation des produits agricoles et de pêche :

- la transformation du lait frais sur les lieux de production à l'exclusion de la fabrication du yoghourt,
- les conserves et semi-conserves des fruits, des légumes et des produits de la pêche,
- le conditionnement des produits agricoles et de pêche,
- la réfrigération, la congélation et la déshydratation des produits agricoles et de pêche,
- le sciage, le conditionnement et la transformation des produits forestiers.

d) les activités de services liées à l'agriculture :

- la valorisation des sous produits végétaux et animaux,
- l'insémination artificielle,
- les cabinets et les cliniques vétérinaires,
- les laboratoires d'analyses liées à l'agriculture et à l'élevage.

- les consultations et les conseils de gestion agricoles,
- la collecte du lait,
- la collecte et le stockage des céréales,
- le conditionnement et la commercialisation des semences,
- la préparation du sol, la récolte et la protection des végétaux.

e) les activités de services liées à la pêche :

- le montage d'équipement et de matériel de pêche,
- la distribution des produits de la pêche par des circuits intégrés,
- les laboratoires d'analyse bactériologique et chimiques vétérinaires,
- la production de glace en paquettes.

3.2.2 La classification des investissements

Les investissements dans le secteur de l'agriculture et de la pêche (y compris les investissements dans le conditionnement et la première transformation des produits agricoles et de pêche et dans les activités de services liées à l'agriculture et la pêche) sont classés en 3 catégories :

Catégorie "A"

- investissements réalisés par les petits agriculteurs dont le montant ne dépasse pas 40 000 D sur des terres agricoles ventilées par région climatique et par nature de spéculation et accusant une superficie inférieure ou égale à des superficies déterminées dans le décret d'application.
- investissements réalisés par les petits pêcheurs dans le domaine de pêche côtière et dont le montant ne dépasse pas 60 000 D.

Catégorie "B"

- les opérations d'investissement promues par les coopératives et les sociétés de services agricoles et de pêche ainsi que les associations de propriétaires et d'exploitants agricoles et de pêche,
- les investissements réalisés par les agriculteurs moyens dont le montant est supérieur à 40 000 D et inférieur ou égal à 150 000 D sur des terres agricoles ventilées par région climatique et par nature de spéculation et accusant une superficie supérieure au maximum de la catégorie "A" et inférieure ou égale à des seuils fixés par le décret d'application
- les investissements réalisés par les pêcheurs moyens dont le montant de l'investissement est compris entre 60 000 D et 300 000 D et envisageant d'exercer la pêche côtière au large et la pêche aux poissons pélagiques de petite taille.
- l'investissement dans le domaine de l'aquaculture dont le montant ne dépasse pas 300 000 D.

Catégorie "C"

- les opérations d'investissement dans les activités de conditionnement et de première transformation des produits agricoles et de pêche et dans les services liés à l'activité agricole et de pêche et ce quelque soit le montant de l'investissement,
- les opérations d'investissement dans l'agriculture dont le montant dépasse 150 000 D,

- les opérations d'investissement dans la pêche ou l'aquaculture dont le montant dépasse 300 000 D,
- les opérations d'investissement à réaliser sur des exploitations dont la superficie est supérieure au maximum de la catégorie "B" et ce quelque soit le montant de l'investissement.

5.2.3. L'autofinancement requis :

A l'exception des opérations d'investissement classées "totalement exportatrices", toute opération d'investissement qui sollicite le bénéfice des avantages du code doit comporter un minimum d'autofinancement arrêté comme suit :

- investissement des catégories "A" et "B" : 10%
- investissement de la catégorie "C" : 30%. Ce taux est ramené à 25% lorsque le promoteur est nouveau, jeune et/ou technicien.

5.3. LES AVANTAGES DU CODE

5.3.1. Les avantages communs à tous les investissements agricoles et de pêche :

L'ensemble de ces investissements bénéficient des incitations fiscales suivantes :

- La souscription au capital initial de l'entreprise ou à son augmentation ouvre droit à la déduction des revenus ou bénéfices investis des revenus ou bénéfices nets soumis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ou à l'impôt sur les sociétés, et ce sous réserve des dispositions des articles 12 et 12 bis de la loi n°89-114 du 30-12-1989.
- La réduction des droits de douane au taux de 10%, et la suspension de la taxe sur la valeur ajoutée et du droit de consommation sur l'importation des biens d'équipement n'ayant pas de similaires fabriqués localement.
- La suspension de la T.V.A sur les équipements fabriqués localement.
- La déduction des revenus provenant de ces investissements de l'assiette de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés durant les dix premières années.
- Le remboursement des droits de mutation des terres agricoles destinées à l'investissement sur demande de l'acheteur.

5.3.2. Les avantages et les conditions d'octroi par catégorie :

a) Les investissements de la catégorie "A" dans l'agriculture et la pêche peuvent bénéficier d'une prime d'investissement dont le taux est fixé à 25% du montant de l'investissement. Cet avantage doit faire l'objet d'une décision d'octroi d'avantages prise par le gouverneur de la région dans laquelle est réalisé l'investissement sur avis de la commission régionale d'octroi d'avantages dont les membres et les procédures sont fixés par décret. Les dossiers d'investissement sont déposés auprès des C.R.D.A. et instruits et suivis par les arrondissements "financement et encouragement".

b) Les investissements de la catégorie "B" dans l'agriculture et la pêche peuvent bénéficier d'une prime d'investissement dont le taux est fixé à 20% du montant de l'investissement et d'une prime au titre de la participation de l'Etat aux frais d'étude liés à l'investissement dans la limite de 1% du montant de l'investissement sans que le montant de cette prime ne dépasse 5 000 D.

Les coopératives et sociétés de services agricoles et de pêche ainsi que les associations de producteurs et d'exploitants agricoles peuvent bénéficier des avantages octroyés aux investissements de la catégorie "B" dans la limite d'une prime d'investissement dont le montant ne dépasse pas 100 000 D.

Ces avantages doivent faire l'objet d'une décision d'octroi d'avantages prise par le gouverneur de la région dans laquelle est réalisé l'investissement sur avis de la commission régionale d'octroi d'avantages dont les membres et les procédures sont fixés par décret. Les dossiers doivent être déposés auprès des représentations régionales de l'A.P.I.A. et instruits et suivis par ces dernières.

c) Les investissements de la catégorie "C" dans l'agriculture et la pêche peuvent bénéficier d'une prime d'investissement dont le taux est fixé à 7% du montant de l'investissement sans que le montant de cette prime ne dépasse 300 000 D pour les investissements dans la première transformation du lait frais sur les lieux de production et d'une prime au titre de la participation de l'Etat aux frais d'étude liés à l'investissement dans la limite de 1% du montant de l'investissement sans que le montant de cette prime ne dépasse 5 000 D.

Les investissements de la catégorie "C" doivent faire l'objet d'une décision d'octroi d'avantages prise par le Ministre de l'Agriculture sur avis du comité d'octroi d'avantages dont les membres et les procédures sont fixés par décret. Les dossiers sont déposés auprès de l'A.P.I.A. au niveau central et instruits et suivis par cette dernière. Pour les investissements de la catégorie "C" dont le montant ne dépasse pas 150 000 D pour l'agriculture et 300 000 D pour la pêche, les dossiers sont déposés auprès des représentations régionales de l'A.P.I.A. et instruits et suivis par ces dernières.

Par ailleurs, il est à noter que dans le cas où un investissement réalisé dans le cadre de ce code ouvre droit au bénéfice de plusieurs primes d'investissement, le cumul de ces primes ne doit pas dépasser 25% du coût du projet, et ce compte non tenu de la participation de l'Etat à la prise en charge des travaux d'infrastructure. Ce plafond ne s'applique pas aux primes spécifiques octroyés au titre à certaines activités traitées au paragraphe a. du 5.3.3. ci-dessous.

5.3.3. Les avantages spécifiques :

a) Avantages particuliers accordés à certaines activités

Certaines activités agricoles bénéficient de primes d'investissement particulières et exclusives, non cumulables avec d'autres primes. Il s'agit de :

- l'acquisition de matériel agricole : catégorie "A" : 25% et catégories "B" et "C" : 15%
- l'installation de moyens d'irrigation permettant l'économie d'eau d'irrigation : 30% pour les 3 catégories.
- les opérations de prospection et de reconnaissance d'eau : 40% en cas de résultat positif et 70% en cas de résultat négatif.
- l'irrigation d'appoint des céréales en dehors des périmètres irrigués : 30% pour les 3 catégories.
- la réalisation des travaux de conservation des eaux et du sol : catégorie "A" et "B" : 50% et catégorie "C" 30%.
- la multiplication et la production des semences : 30% pour les 3 catégories.
- la création des prairies, de pâturages et des parcours semés et la plantation d'arbustes fourragers et forestiers : catégories "A" et "B" : 50% et catégorie "C" 30%.

b) Avantages octroyés aux investissements agricoles réalisés dans les régions à climat difficile ainsi que les investissements de pêche dans les régions insuffisamment exploitées

Les régions aux conditions climatiques difficiles sont les gouvernorats de Gabès, Medenine, Tataouine, Kébili, Tozeur et Gafsa pour les investissements dans toutes les spéculations agricoles à l'exception des grandes cultures en sec et de l'élevage bovin laitier en dehors des périmètres irrigués.

Les zones de pêche dont les ressources sont insuffisamment exploitées sont les gouvernorats de Jendouba, Béja, Bizerte et Nabeul (Kélibia) pour toutes les activités de pêche à l'exception de l'aquaculture.

Les investissements réalisés dans ces régions sont éligibles à une prime additionnelle d'investissement dont le taux est fixé à 8%.

c) Avantages en titre de l'aménagement des zones de géothermie et d'aquaculture:

Les investissements portant sur l'aménagement des zones de géothermie et des zones d'aquaculture peuvent bénéficier d'une prime d'investissement au titre de la participation de l'Etat à la prise en charge des dépenses d'infrastructure. Cette prime est déterminée selon l'importance du projet pour couvrir totalement ou partiellement, sur la base des pièces justificatives, les dépenses d'infrastructure extra ou intra-muros. Pour pouvoir bénéficier de cette prime les promoteurs sont tenus de se conformer aux cahiers des charges établis pour chaque opération et obtenir une décision d'octroi d'avantages dans les conditions des investissements de la catégorie "C".

5.3.4. Le déblocage des primes d'investissement :

a) Pour les investissements à moyen terme, la totalité de la prime d'investissement sera versée après réalisation de l'opération d'investissement.

b) Pour les investissements à long terme dans l'agriculture et dans la pêche et les investissements en conditionnement et première transformation des produits agricoles et de pêche dont le montant ne dépasse pas 1 000 000 D, la prime sera versée ainsi :

- 40% au démarrage de l'exécution ou à la signature du contrat de prêt,
- 40% lorsque les travaux d'exécution auront atteint 60% d'avancement,
- 20% après achèvement de toutes les opérations d'investissement.

c) Pour les investissements en conditionnement et première transformation des produits agricoles et de pêche, et en activités de services liées à l'agriculture et à la pêche dont le montant dépasse 1 000 000 D, la prime sera versée ainsi :

- 30% au démarrage de l'exécution,
- 30% lorsque les travaux auront atteint 60% du coût de l'investissement,
- 20% lorsque les travaux auront atteint 80% du coût de l'investissement,
- 20% à l'entrée en production du projet.

5.4. LES PRETS FONCIERS AGRICOLES

Le code prévoit la possibilité d'accorder des crédits fonciers pour l'achat des terres agricoles par les techniciens agricoles et les jeunes agriculteurs ou pour l'acquisition des parts des cohéritiers indivisaires des promoteurs de projets agricoles dans une exploitation agricole constituant une unité économique. Le montant maximum des prêts est fixé à 100 000 D. Il est ramené à 30 000 D dans le cas d'une acquisition foncière auprès des ascendants.

La durée de remboursement des prêts fonciers agricoles est fixée à 25 ans dont un délai de grâce de 5 ans et un taux d'intérêt de 5%.

5.5. AUTRES AVANTAGES :

En plus des avantages cités ci-dessus, le secteur agricole peut bénéficier d'autres avantages particuliers :

a) au titre de l'encouragement des nouveaux promoteurs :

- Une prime d'investissement de 6%, une prime au titre de la participation de l'Etat à la prise en charge des frais d'étude de leur projet et de la contribution patronale au régime légal de sécurité sociale au titre des salaires versés aux agents de nationalité tunisienne durant les 5 premières années d'activité effective,
- Une dotation remboursable qui représente 70% de l'auto-financement requis, avec une limite de 100 000 D. Cette dotation sera remboursée sur une période de 12 ans avec 5 ans de grâce et un taux d'intérêt de 3%.

b) au titre de la promotion de l'exportation:

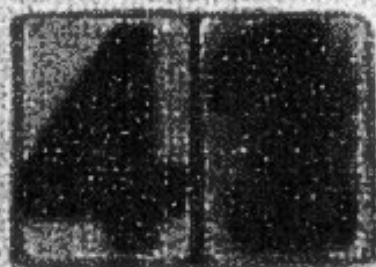
Dans le cas où l'entreprise agricole ou de pêche est totalement ou partiellement exportatrice, elle peut bénéficier des avantages fiscaux stipulés dans le titre spécial à la promotion des exportations.

c) au titre de la promotion de la technologie et de la recherche-développement:

Les investissements réalisés dans le domaine de la recherche-développement dans le secteur agricole et de pêche peuvent bénéficier des avantages suivants :

- La prise en charge totale ou partielle des dépenses de formation du personnel, sans que le montant de cette prise en charge ne dépasse 100 000 D.
- La prise en charge par l'Etat de 50% de la contribution patronale au régime légal de sécurité sociale pour les salaires versés aux employés venant renforcer l'encadrement des entreprises.
- Octroi de primes pour les activités de recherche-développement dont le taux est fixé à 30% du coût avec un plafond de 25 000 D pour les études et à 20% avec un plafond de 80 000 D pour les autres opérations.

FIN



VUE